Archives notariales

PARTAGES

1628

Aubière

Partages de 1628

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *partages* qui ont été passés entre Aubiérois ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1628.
Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

Un seul partage pour 1628

1628-03-03_Partage entre Pierre et Anthoine Domas, frères

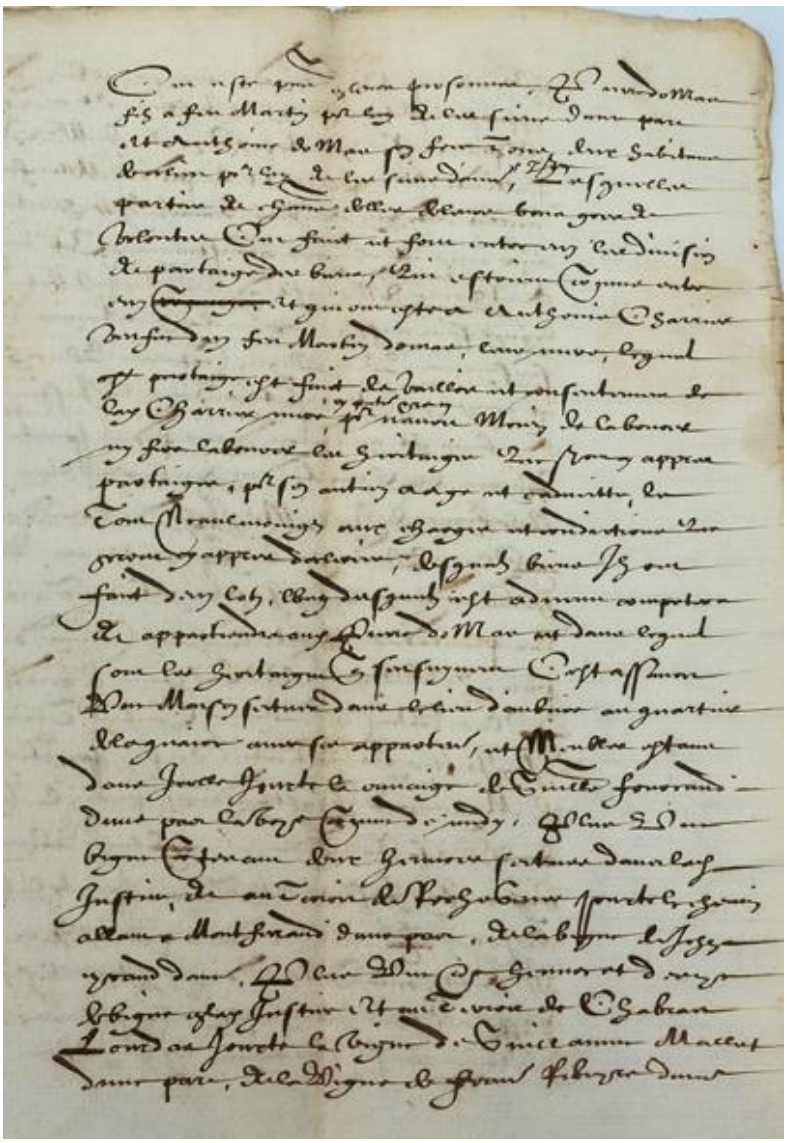

Partage du 3 mars 1628. Pierre Domas, fils à feu Martin, et Anthoine Domas, son frère, tous deux de ce lieu d'Aubière, ont fait le partage des biens qui étaient entre eux communs,

et qui ont été à Anthonia Charrier, veuve dudit feu Martin Domas, leur mère, du consentement de ladite Charrier mère, présente et consentante, pour n'avoir moyen de labourer ni faire labourer les héritages qui sont ci-après partagés, pour son ancien âge et caducité, le tout aux charges et conditions qui seront ci-après déclarées ; desquels biens ils ont fait deux lots. L'un desquels est advenu et appartiendra audit Pierre Domas, et dans lequel sont les héritages qui s'ensuivent :

- Une maison située dans le lieu d'Aubière, au quartier de la Quaire avec ses appartenances, et meubles étant dans celle-ci, jouxte le cuvage de Guillaume Fourcaud d'une part, la voye commune de midi ;
- Plus une vigne de deux œuvres, située dans ladite justice et au terroir de Rochegenès, jouxte le chemin allant à Montferrand d'une part, et la vigne de Jehan Eyraud d'autre ;
- Plus une autre œuvre et demie de vigne en ladite justice et au terroir de Chabras lourdas, jouxte la vigne de Guillaume Mallet d'une part, et la vigne de François Ribeyre d'autre ;
- Plus une petite sauzade avec ses arbres et appartenances, située dans ladite justice et au terroir du Prat Cussat, jouxte la sauzade de M^re^ Claude Feulhade d'une part, et le pré de M^re^ François Noellet, curé dudit Aubière, d'autre ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés.

Et audit Anthoine Domas est advenu l'autre lot, dans lequel sont aussi comprise les héritages qui s'ensuivent :

- Une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Pedas, jouxte la vigne de la Charité dudit Aubière d'une part, et la vigne de noble M^e^ Jehan Delaire d'autre ;
- Plus une autre vigne d'une œuvre et demie en ladite justice et au terroir de las Plantadas, jouxte le chemin commun d'une part, et la vigne d'Anthoine Dégironde d'autre ;
- Plus une autre vigne de trois œuvres en ladite justice et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Marguerite Gaultier d'une part, la vigne de Blaise Ramen d'autre ;
- Plus une autre vigne en ladite justice et terroir, jouxte la vigne de Jehan Pyronnet d'une part, et la vigne d'Anthoine Gilbert d'autre partie. Lesdits héritages aussi aux cens et charges accoutumés…

Ledit partage fait comme dit du consentement de ladite Charrier mère desdites parties, qui s'est départie de tout le droit qu'elle avait auxdits susdits héritages au profit de ses enfants, à la charge qu'ils ont promis et seront tenus de lui payer chacun an de portion annuelle la quantité de dix quartes de blé conseigle, vingt pots de vin de ménage, quarante sols tournois en deniers, et soixante fagots de bois à chacune fête de Saint-Martin au mois de juillet ; le premier payement commençant à ladite fête de l'année, que l'on comptera 1629, jusqu'auquel temps lesdits Domas ont payé ladite rente, comme ladite Charrier a confessé ; laquelle rente lesdits Domas ont promis de payer dorénavant chacun an à ladite Charrier le jour de la fête de Saint-Martin, tant et si longuement qu'elle vivra en ce monde. Et ont payé en commun entre eux à Perrette Santigny dix-neuf livres tournois, à Anthoine Legay quatre livres, et à M^e^ Giraud Chazelles ce qui lui sera dû…

Témoins : Guillaume Solier dudit lieu, qui n'a su signer, ni les parties aussi, et Gilbert Aubeny soussigné (M^e^ Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 43 - A.D. 63).

Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).
Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.